

CIAS AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des promenades 79600 AIRVAULT - Tél : 05.49.63.60.75

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 16/10/2018

L'an deux mille dix-huit le seize du mois d'octobre à 19 heures, le Conseil d'Administration du CIAS Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué par Mme Frédérique DAMBRINE Vice-présidente déléguée par Mr FOUILLET Olivier Président, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de son siège 33 place des Promenades à Airvault.

15 présents : AUBRY Lucienne, BARIGAULT Jeanne, BARIGAULT Maryse, BRAUD Françoise, BRUNET Marie-Hélène, CESBRON Jean-Pierre, CHARRIER Maryse, COIFFARD Jean-François, DAMBRINE Frédérique, FOUILLET Olivier, JOZEAU Sylvie, LAVIGNE Jacques, MARSAULT Hélène, NIVEAU Nicole, ROY Jacques.

2 pouvoirs

Lucette GLORIAU a donné pouvoir à Jean-Pierre CESBRON

Micheline REAU a donné pouvoir à Lucienne AUBRY

Excusé (e) s : Pierrette MILLASSEAU, Daniel ROBERT, Jean VOYER

Absent (e) s : Joël MEUNIER

Préfecture des Deux-Sèvres
22 OCT. 2018

Nicole NIVEAU a été élue secrétaire de séance.

.....

AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Mme la Vice-présidente expose :

Vu la délibération n°D2017-003 du 16/03/2017 proposant l'affectation du résultat 2016.

Vu la proposition d'autorisation budgétaire et de tarification en date du 30 juillet 2018 et la notification des résultats de l'exercice 2016 en date du 9 novembre 2017.

	FONCTIONNEMENT
Dépenses	837 439.04€
Recettes	863 204.15 €
Excédent 2016	25 765.11 €
Excédent antérieur reporté	28 373.28 €
Résultat cumulé à affecter en 2018	54 138.39 €

Le résultat excédentaire de l'exercice 2016 d'un montant de 54 138.39 € est affecté comme suit :

- 33462.71 € : La réglementation prévoit que l'affectation du résultat excédentaire à la réduction des charges d'exploitation en N+2 se caractérise dans le cadre du budget primitif N+2 par l'inscription d'une ligne 002 « Excédent d'exploitation reporté » en recettes d'exploitation .
Par conséquent, cette somme est à reporter en 2018 sur le compte 002.
- 20 675.68 € au compte 1068668 : réserve de compensation.

Réserve de compensation :

- Résultat exercice 2015 : 25 053.00 €
 - Résultat exercice 2016 : 20 675.68 €
- Total réserve de compensation : 45 728.68 €

D 2018-013

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'Administration décide de l'affectation du résultat telle qu'indiquée ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Airvault le 18 octobre 2018

La Vice-présidente,
Frédérique DAMBRINE

